



# BIENVENUE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE !

**MGEN vous adresse ses plus sincères félicitations pour votre admission au concours !**

MGEN devient votre organisme de protection sociale obligatoire.

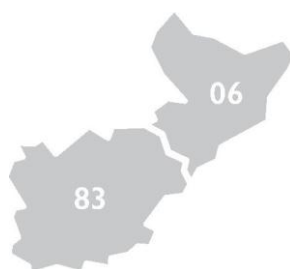
Afin d'assurer la continuité de vos droits aux prestations de la Sécurité sociale, il est impératif de constituer votre dossier MGEN en prenant rendez-vous avec votre conseiller avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018, dans l'une des sections de l'académie :

## MGEN du Var

19, avenue des Frères  
Lumière 83160 LA  
VALETTE DU VAR

☎ 04 27 84 23 25

✉ [mgen083dev@mgen.fr](mailto:mgen083dev@mgen.fr)



## MGEN Alpes-Maritimes

39, rue Trachel 06000 NICE

☎ 04 27 84 23 25

✉ [monconseiller@mgen.fr](mailto:monconseiller@mgen.fr)

**Déjà affilié(e) MGEN une mise à jour de vos droits s'impose :**  
Actualisez votre situation en prenant rendez-vous avec un conseiller MGEN.

! Si les démarches ne sont pas effectuées dans les délais vos droits Sécurité Sociale ne seront pas effectifs au 01/09/2018.